

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 20 mars 2025
Convocation en date du 6 mars 2025

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents :

M. ARNAUD Robert, M. BOUVIER Jean-Marc, M. CAILLET Christian, M. CHAVE Philippe, M. LEMERCIER Christophe, Mme MARCON Dominique, M. POINT Jean-Pierre, M. SERRET Jean, M. TRON Frédéric, M. VALLON Cyrille

Membres excusés : M. AURIAS Claude, M. DELAYE Dominique, Mme PELAEZ-BACHELIER Hélène, M. MOREL Loïc, Mme LORENZETTI Muriel

Pouvoirs : FAYARD Francis donne pouvoir à Philippe CHAVE, BORDERES Danielle donne pouvoir à Jean-Pierre POINT, BENOIT Denis donne pouvoir à TRON Frédéric

A été élu secrétaire de séance : TRON Frédéric

Votants : 10

Exprimés : 13

DELIBERATION N° 05/2025

Objet : Appel à cotisation 2025 des EPCI adhérentes au Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que le Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval aura à réaliser en 2025 les actions présentées sur la base du débat d'orientation budgétaire.

La part de cotisation statutaire annuelle des membres, votée à l'occasion du budget primitif est répartie comme suit : 50 % pour chaque intercommunalité.

Collectivités	Cotisation annuelle
Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée	77 000 €
Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme	77 000 €

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré avec 6 votes pour, 4 votes contre et 3 abstentions :

- Approuve la proposition de répartition financière par collectivité
- Autorise le président à réaliser les appels à cotisation comme suit :
 - o 35 000 € au premier semestre 2025
 - o 35 000 € au deuxième semestre 2025 additionné de 7 000 € sous réserve de validation par les EPCI.
- Autorise le président à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré par les délégués syndicaux soussignés, et ont signé au registre les membres présents

Par délégation
Le Vice-président
Jean-Pierre POINT

Le Président,
Loïc MOREL